

LIVRET DE GARANTIE – Luminaires

Bienvenue et Félicitations !

Nous vous remercions d'avoir choisi un luminaire de notre collection.

Nous nous engageons à vous fournir un produit de haute qualité et durable. Ce livret contient toutes les informations concernant la garantie de votre luminaire.

1. Détails de la Garantie

Durée :

- 5 ans à compter de la date d'achat.

Objet de la garantie :

- Défauts de fabrication
- Défauts d'électrification (câblage, interrupteurs, modules LED intégrés)

Champ de la garantie :

- Cette garantie commerciale de 5 ans remplace la garantie légale de conformité de 2 ans prévue par les textes en vigueur.

Conditions pour bénéficier de la garantie :

- Présentation de la preuve d'achat.
- Respect des conditions d'entretien et d'installation.

2. Particularités des Luminaires

Nos luminaires sont fabriqués à partir de matériaux naturels ou manufacturés (céramique, verre, métal, bois, fibres naturelles, etc.). De légères variations de teinte, de texture, de veinage ou d'aspect sont inhérentes à certaines matières. Ces caractéristiques sont normales et participent à l'authenticité du produit, elles ne sauraient être considérées comme des défauts.

De plus, certains composants électriques tels que les modules LED intégrés, les drivers, les transformateurs ou les alimentations électroniques sont sujets à une usure naturelle au fil du temps.

Leur durée de vie est conforme aux normes industrielles mais leur défaillance progressive après une période d'utilisation normale n'est pas systématiquement considérée comme un défaut de fabrication.

3. Exclusions de la Garantie

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Usure normale, rayures et impacts et le vieillissement des matériaux exposés aux intempéries ou aux UV.
- Les éraflures, impacts, ou casses dus à une mauvaise manipulation.
- Installation non conforme (exposition à une humidité excessive, fixation inadaptée ou à un usage inapproprié).
- Utilisation de produits de nettoyage abrasifs ou corrosifs.
- Modification ou réparation effectuée par un tiers non agréé.
- Les pièces d'usure (drivers, transformateurs, alimentations électroniques, modules LED) après expiration de leur durée de vie estimée.
- Les ampoules remplaçables (non intégrées) même si elles sont fournies à l'achat.
- Les dommages électriques dus à des surtensions, à une installation défectueuse ou à des environnements non adaptés.

4. Conseils d'Entretien

Pour assurer la longévité de votre luminaire :

- Respectez les instructions de montage fournies.
- Utilisez exclusivement des ampoules compatibles avec les spécifications du produit.
- Nettoyez avec un chiffon doux, sec ou légèrement humidifié, sans produits abrasifs.
- Protégez les luminaires extérieurs des conditions climatiques extrêmes.

5. Procédure en Cas de Réclamation

En cas de défaut constaté, veuillez :

- Vous rapprochez du revendeur auprès duquel vous avez acheté le produit.
- Fournir la preuve d'achat, le numéro de lot et le produit concerné.

Le revendeur étudiera votre demande selon nos conditions de garantie et procédera, si applicable, à une réparation, un remplacement ou un avoir.

Aucun traitement direct ne sera effectué par notre société.

L'équipe EXAGONE
Une marque ORIZON